



Identifiant Alliage

<Nom> <Prénom>

<CPL_NOM>

<CPL_ETAB> / <NOM_ETAB>

<RUE> / <RUE_ETAB>

<CPL_ADR>

<CODPOST> <COMMUNE> / <CODPOST_ETAB>

<COMMUNE_ETAB>

Pour plus d'informations :

www.phedre-pch.com

www.irdes.fr/phedre

Vos contacts à la société
Ipsos Observer :

Téléphone : 01-71-25-04-10
(appel tarif local)

Courriel : phedre-pch@ipsos-direct.fr

35 rue du Val de Marne 75013 Paris

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Elle a obtenu le visa n° 2019X082SA du Ministre de l'économie et des finances, valable pour les années 2019-2020. Arrêté en cours de parution.

Cette enquête est obligatoire. En cas de défaut de réponse, les personnes enquêtées peuvent être l'objet de l'amende prévue à l'article 131-13 du code pénal.

Cette enquête, qui présente une finalité d'intérêt public, a pour double objectif d'examiner l'exécution dans la durée de la prestation de compensation du handicap et de mesurer le montant du reste à charge pour ses bénéficiaires.

Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à l'Irdes et à la DREES, responsables de l'enquête. Ces réponses ainsi que les données obtenues par appariement (consommations de soins, revenus fiscaux) seront conservées le temps nécessaire à leur exploitation. La collecte du NIR, nécessaire pour la mise en œuvre de l'appariement, sera effective seulement en cas de non opposition expresse du répondant. À tout moment, l'usage et l'accès aux réponses et données issues de l'appariement seront strictement contrôlés et limités à l'élaboration de statistiques ou à des travaux de recherche scientifique ou historique.

Paris, le <QUAND>

Objet : Enquête PHEDRE (Prestation de compensation du Handicap : Exécution dans la Durée et REste à charge), auprès des bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH).

Madame, Monsieur,

Le service statistique du ministère des solidarités et de la santé (DREES) et l'institut de recherche et de documentation en économie de la santé (Irdes), réalisent l'enquête PHEDRE sur la prestation de compensation du handicap (PCH).

Cette enquête vise à évaluer les différences entre ce qui est accordé, dans le cadre de la PCH, par les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) et ce qui est réellement mis en place par les bénéficiaires, et à estimer le coût qui reste à la charge des bénéficiaires. Cette enquête à caractère obligatoire a reçu le label d'intérêt général et de qualité statistique (visa n°2019X082SA).

Elle est réalisée auprès d'un échantillon de bénéficiaires choisis de manière aléatoire parmi ceux ayant obtenu une notification d'attribution de la PCH suite à une demande faite en 2012. Afin de prendre en compte la situation de <PRENOM>, vous avez été sélectionné pour faire partie de cet échantillon.

La société Ipsos Observer a été mandatée pour réaliser cette enquête à partir de janvier 2020 Elle vous contactera très prochainement par téléphone pour vous expliquer les modalités de recueil. Un enquêteur se déplacera à domicile pour un entretien qui durera environ une heure.

Pour compléter le questionnaire, le jour de l'entretien, l'enquêteur aura besoin que vous lui présentiez :

- Les notifications de la MDPH relatives à la prise en charge par la PCH de 2012 à 2015
- Les factures s'y rapportant (si les aides ont été achetées)
- S'il y a lieu, les justificatifs de remboursements d'autres organismes (mutuelle, fonds de compensation, assurance, Agefiph, Anah, conseil départemental...).

Votre participation est importante pour la qualité de cette étude. Afin qu'elle reflète la réalité, l'enquête doit être réalisée auprès d'un échantillon diversifié de personnes connaissant des situations variées d'âge et de handicap. Nous vous interrogerons sur la situation de votre enfant ou la personne mineure dont vous êtes le représentant légal. Si vous avez besoin d'un interprète en langue des signes, il pourra être mis à votre disposition. Dans ce cas, n'hésitez pas le signaler par courriel à l'adresse indiquée dans le cadre en bas au verso de ce courrier.

Pour plus d'informations vous pouvez dès maintenant vous connecter à l'aide de vos identifiant et mot de passe au site internet :

www.phedre-pch.com.

.../...

Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent à la présente enquête.

Ipsos-Observer, prestataire des responsables de traitement, est seul destinataire des données d'identification (nom et coordonnées), ainsi que les Archives de France, conformément aux dispositions de l'article L. 212-4 du code du patrimoine. Elles seront conservées par le service producteur pendant 12 mois.

Les personnes enquêtées peuvent exercer un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de limitation de traitement pour les données les concernant pendant la période de conservation des données d'identification. Ces droits peuvent être exercés auprès d'Ipsos Observer que vous pouvez contacter à l'adresse ci-dessus. Pour toute question relative au traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'irdes dpo@irdes.fr. Vous pouvez si vous l'estimez nécessaire adresser une réclamation à la Cnil.

Vous pourrez obtenir des informations complémentaires sur les objectifs de cette enquête, communiquer si nécessaire vos nouvelles coordonnées, connaître la liste des notifications sur lesquelles vous serez interrogé et qui devront être mises à disposition le jour de l'entretien.

Identifiant : <LOGIN>
Mot de passe : <MDP>

Comme la loi en fait la plus stricte obligation, les données recueillies, qui feront l'objet d'une pseudonymisation, resteront confidentielles et serviront uniquement à la réalisation d'études statistiques. Afin d'éviter de poser certaines questions pour lesquelles la réponse est disponible par ailleurs, les informations collectées seront complétées par les consommations de soins de votre enfant recueillies auprès de la caisse nationale d'assurance maladie, et des informations sur les revenus de votre ménage. Comme vos réponses à l'enquête, elles seront traitées de manière confidentielle. Si vous souhaitez vous y opposer, vous pouvez l'indiquer à la société Ipsos-Observer, dont les coordonnées figurent dans le cadre au bas de ce courrier.

Vous trouverez des informations complémentaires dans le dépliant joint.

En vous remerciant par avance de votre collaboration, nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Le sous-directeur de l'observation de la solidarité



Patrick Aubert

Le directeur de l'Institut de recherche et documentation en économie de la santé



Denis RAYNAUD

••••• ••••• ••••• ••••• ••••• ••••• ••••• ••••• ••••• •••••

••••• ••••• ••••• ••••• ••••• ••••• ••••• ••••• ••••• •••••

••••• ••••• ••••• ••••• ••••• ••••• ••••• ••••• ••••• •••••

••••• ••••• ••••• ••••• ••••• ••••• ••••• ••••• ••••• •••••

••••• ••••• ••••• ••••• ••••• ••••• ••••• ••••• ••••• •••••

••••• ••••• ••••• ••••• ••••• ••••• ••••• ••••• ••••• •••••

••••• ••••• ••••• ••••• ••••• ••••• ••••• ••••• ••••• •••••

••••• ••••• ••••• ••••• ••••• ••••• ••••• ••••• ••••• •••••

••••• ••••• ••••• ••••• ••••• ••••• ••••• ••••• ••••• •••••

••••• ••••• ••••• ••••• ••••• ••••• ••••• ••••• ••••• •••••